

	RÈGLE	PAGE
AVIS D'UN JOUR		
(Voir: Avis de motions)		
BARRE DU SÉNAT:		
Dispositions spéciales relatives au vote	50(1)	14
Sièges réservés aux députés hors de la	106	30
BILL, <i>pro forma</i> :		
Lu le premier jour de chaque session	7(2)	4
BILLS:		
Amendements des Communes désapprouvés par le Sénat	59(1)	16
Amendements du Sénat désapprouvés par les Communes	59(2)	16
Avis de motion—		
Aucun préavis		
amendement d'un bill public par les Communes	46i)	13
première lecture	46l)	13
remise à l'étude, en Comité plénier, d'un article déjà adopté	46a)	13
Avis d'un jour		
amendement substantiel à un bill rapporté par un comité ..	45(1)c), 100	12; 29
troisième lecture	45(1)b)	12
Avis de deux jours		
deuxième lecture	44(1)f)	12
Conférence	59(3)	16
Conférence libre	59(4)	16
Définition	5a)	2
Modification d'une loi—		
forme d'un bill	54(1)	15
note explicative sur la page de droite	54(3)	15
partie modificatrice du bill	54(2)	15
réimpressions de bills	54(4)	15
Modifié en comité, signé par le président	82	23
Procédure—		
deuxième lecture—débat sur le principe	56	16
première lecture et impression	55(2)	15
présentation	55(1)	15
reconsidération d'un article	58	16
troisième lecture et adoption	57	16
« <i>Pro forma</i> »:		
premier jour de toute session	7(2)	4
Rapport d'un comité recommandant des amendements à un bill—avis de motion pour examen est requis	78(5)	23
Rapportés d'un comité—		
rapport exigé	79	23
(Voir aussi: Comités—rapports)		
Subsides—		
(Voir: Bills de subsides)		
Un seul de même objet dans la même session	61	16
(Voir aussi: Bills privés)		